

COVID-19 : guide pour les secouristes désignés

La pandémie de COVID-19 nous a obligés à revoir complètement notre façon de mener nos affaires courantes, notamment la prestation des premiers soins aux travailleurs blessés ou malades. Les directives suivantes ont pour but de répondre aux questions et préoccupations que vous pourriez avoir concernant les fonctions du secouriste désigné en temps de COVID-19.

Bénévolat

Le secouriste désigné agit sur une base volontaire. La poursuite de son travail dans le cadre du programme de secouriste désigné est précieuse et essentielle à l'équipe de première intervention. Il y a cependant des risques associés à la prestation de premiers soins, surtout durant la pandémie de COVID-19. Par conséquent, si vous êtes un secouriste désigné et que vous ne voulez plus faire partie du programme, veuillez en aviser le [Bureau de la gestion du risque](#). Vous n'avez pas à justifier votre choix de renoncer à vos responsabilités de secouriste. Le Bureau de la gestion du risque prendra les dispositions nécessaires pour récupérer et redistribuer votre trousse de premiers soins et la signalisation de votre immeuble.

Responsabilités

Les [responsabilités principales et secondaires des secouristes](#) du programme de premiers soins restent les mêmes :

- Donner les premiers soins conformément à la formation reçue;
- Demander de l'aide au Service de la protection (au besoin);
- Consigner les premiers soins prodigués;
- S'assurer que sa trousse de premiers soins contient les articles exigés en vertu du règlement;
- Examiner le contenu de la trousse chaque trimestre.

Si vous travaillez à distance, veuillez en aviser le Bureau de la gestion du risque pour que les dispositions nécessaires soient prises afin d'assurer la continuité du service de premiers soins dans le bâtiment où vous seriez normalement.

Couverture du campus

Plusieurs secouristes continueront de travailler à la maison dans le cadre du plan de réouverture progressive. Tous les efforts possibles seront déployés afin de garder des trousse de premiers soins pour le personnel dans les bâtiments ouverts. Le Bureau de la gestion du risque veillera à ce qu'il y ait suffisamment de secouristes dans ces bâtiments pendant la réouverture progressive.

Formation

En conformité avec les directives du gouvernement concernant la COVID-19, la [Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail \(CSPAAT\)](#) a conseillé à tous les fournisseurs de premiers soins de suspendre temporairement les cours en personne afin d'assurer la

distanciation physique. Tous les certificats qui expiraient après le 1^{er} mars 2020 ont été automatiquement prolongés de façon temporaire jusqu'au 31 décembre 2020.

Des ateliers de formation seront réalisés à distance (avec Microsoft Teams) s'il faut nommer de nouveaux secouristes. Un [formateur en secourisme autorisé](#) s'en occupera. Au terme de l'atelier, le formateur délivrera au participant un certificat provisoire pour la partie théorique de la formation. Les compétences pratiques seront acquises ultérieurement, quand les restrictions de distanciation physique auront été levées. Pour qu'un participant reçoive le plein crédit pour la formation, le formateur doit pouvoir évaluer ses compétences. Le Bureau de la gestion du risque dressera une liste de personnes qui devront suivre une formation sur les compétences pratiques.

Donner les premiers soins en temps de COVID-19

Le guide qui suit vise à faciliter la prestation de premiers soins en milieu de travail pendant la pandémie de COVID-19. Le personnel sur le campus doit [satisfaire aux exigences minimales](#) avant de se présenter au campus (auto-évaluation) : les personnes présentes ne devraient donc pas avoir de symptômes. Le guide a été adapté pour un usage en milieu universitaire d'après les ressources citées à la fin du document. **Un secouriste devrait toujours veiller à sa propre santé et sécurité avant d'offrir les premiers soins.**

Règles générales

- Aidez la personne blessée dans la mesure raisonnable, c'est-à-dire :
 - Offrir les premiers soins;
 - Demander de l'aide supplémentaire au Service de la protection;
 - Offrir consolation et réconfort à la personne blessée.
- Gardez une distance d'au moins deux mètres (six pieds), si possible.
- Gardez au minimum les contacts avec l'équipement.
- Gardez au minimum le nombre de secouristes et de personnes en contact direct avec la personne blessée.
- Évitez le plus possible les contacts avec les fluides corporels, la salive et les gouttelettes respiratoires.
- Éliminez tout équipement de protection individuelle (EPI) après l'usage ou la contamination.
- Lavez-vous les mains et nettoyez toutes les surfaces touchées avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes. Si ce n'est pas possible, utilisez du désinfectant à base d'alcool (minimum 60 %).
- Enfilez de l'EPI [conformément aux étapes recommandées](#). Faites preuve de diligence quant à l'utilisation de l'EPI et économisez l'équipement disponible lorsque possible. L'EPI recommandé comprend :
 - les gants;
 - les masques chirurgicaux ou de procédure;
 - l'équipement de protection oculaire (lunettes protectrices ou visière);
 - les blouses.

Évaluation des premiers soins à donner

- Avant d'arriver sur les lieux, faites une évaluation à distance (ce qui s'est produit, le degré d'intervention requis, dans quelle mesure peut-on croire à un risque de COVID-19, etc.).
 - Si une intervention majeure s'impose (ambulance, soins hospitaliers, etc.), demandez l'aide du Service de la protection pour la coordination avec des autorités civiles. Transmettez les renseignements déjà acquis.
 - Si une intervention mineure s'impose (pansement, traitement de brûlure mineure, etc.), rendez-vous sur les lieux et apportez votre aide. Vous pouvez aussi demander l'aide du Service de la protection. Transmettez les renseignements déjà acquis.

Arrivée sur les lieux

- Dès votre arrivée, maintenez une distance physique initiale de deux mètres, et évaluez la situation, les signes de blessure et les risques présents. Confirmez ce qui s'est produit avec la personne blessée, et interrogez-la à propos de possibles conditions sous-jacentes ou toute autre information. Procédez comme suit :
 - Blessure mineure (lacération mineure, ecchymose, brûlure, etc.)
 - Suggérez à la personne de se traiter elle-même pendant que vous lui offrez des directives et du matériel à une distance physique de deux mètres.
 - Blessure modérée/personne incapable de se traiter elle-même
 - Donnez les premiers soins conformément à la formation reçue.
 - Blessure majeure/ambulance requise
 - Avertissez le Service de la protection.
 - Donnez les premiers soins conformément à la formation reçue.
- Continuez la prestation de premiers soins jusqu'à l'arrivée des secours (Service de la protection, ambulanciers, etc.).

Réanimation cardiorespiratoire (RCR)

- Vérifiez si la personne respire, tout en restant à distance (observez la cavité thoracique).
- Avertissez le Service de la protection au 613-562-5411, poste 5411.
- [Trouvez le défibrillateur externe automatisé \(DEA\) accessible le plus près](#). Placez les électrodes sur la personne blessée et suivez les instructions audio fournies par le DEA.
- Appliquez un tissu, une serviette ou un vêtement sur la bouche et le nez de la personne blessée pour éviter la propagation potentielle du virus par l'air contaminé ou la salive¹². Si la personne recommence à respirer, assurez-vous que le tissu ne nuise pas à sa respiration et ne l'étouffe pas.
- Procédez **uniquement aux compressions thoraciques; ne donnez pas la respiration artificielle à moins que les circonstances ne le permettent (ballon-masque, noyade, etc.)**.
- Quand vous effectuez les compressions, poussez fort et rapidement au centre de la poitrine, une main par-dessus l'autre. Maintenez un rythme de 100-120 battements par minute.

¹ [Croix-Rouge – Protocoles de premiers soins auprès d'une personne inconsciente en contexte de COVID-19](#)

² [Société de sauvetage – Bulletin d'information – Recommandations sur les premiers secours et la réanimation dans un contexte de COVID-19](#)

- N'arrêtez les compressions qu'en la présence des ambulanciers ou si vous constatez des signes de vie. Informez les ambulanciers des soins prodigués.

Transfert des soins

- Relayez au personnel de relève les informations acquises durant votre intervention.
- Retirez votre EPI.
 - Jetez immédiatement les articles à usage unique (gants, masque jetable, etc.). Retirez l'équipement sans vous contaminer, [conformément aux pratiques recommandées](#), et lavez-vous les mains.
 - Nettoyez les articles réutilisables de l'EPI (lunettes de protection) avec un linge propre, en frottant avec du savon et de l'eau tiède de l'intérieur vers l'extérieur. Rincez et laissez sécher à l'air libre. Touchez les articles le moins possible.
- Lavez-vous les mains et nettoyez toutes les surfaces touchées avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes. Si ce n'est pas possible, utilisez du désinfectant à base d'alcool (minimum 60 %).
- Consignez les actions et les premiers soins prodigués dans la grille à l'[annexe 1 des Lignes directrices pour secouristes désignés](#).

Non-responsabilité civile

Les secouristes en milieu de travail restent à l'abri de toute responsabilité civile lorsqu'ils interviennent, dans la mesure prévue par la [Loi de 2001 sur le bon samaritain](#) et la [Loi Chase McEachern de 2007 sur la responsabilité civile liée aux défibrillateurs cardiaques](#).

Déclarer une exposition à la COVID-19 lors de premiers soins

Toutes les expositions à la COVID-19, confirmées ou présumées, doivent être déclarées de la manière suivante :

- Informez-en [Santé et mieux-être](#).
- Suivez les directives de Santé et mieux-être, par exemple en vous faisant tester au centre de dépistage le plus près et en vous isolant.
- Remplissez le [formulaire d'accident, d'incident, de maladie professionnelle ou d'accident évité de justesse](#).
- Tout travailleur qui pourrait avoir été exposé à la COVID-19 ou qui présente des symptômes de COVID-19 ne retournera au travail que s'il a été autorisé à le faire par l'autorité médicale compétente.

Ressources

- [Coeur+AVC – Modifications apportées à la RCR à mains seules destinées au grand public pendant la pandémie de la COVID-19](#)
- [Croix-Rouge – Protocoles de premiers soins auprès d'une personne inconsciente en contexte de COVID-19](#)

- [Société de sauvetage – Recommandations sur les premiers secours et la réanimation dans un contexte de COVID-19](#)
- [Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Programme de premiers soins](#)
- [Santé publique Ontario – Prévention et contrôle des infections à l'intention des premiers intervenants qui fournissent des soins directs aux patients dont l'infection à la COVID-19 est présumée ou confirmée](#)
- [Mise en place d'équipement de protection individuelle \(EPI\)](#)
- [Retrait d'équipement de protection individuelle \(EPI\)](#)